

N°17-05-52

L'an deux mil dix-sept, le lundi 15 mai à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY, Président, suite à la convocation en date du 4 mai 2017.

Présents :

Mesdames POURCHEL I. ; PIRET R. ; POULAIN P. ; DE JONGHE N. ; LASSALLE M. ; DELRUE J. ; DEGREMONT F. ; WESTENHOEFFER V. ; BERQUEZ M.L.

Messieurs DEVIGNE A. ; VASSEUR C. (reçoit pouvoir de JM ALLOUCHERY) ; BOUFFART J. ; E. DEVIGNE ; GARDIN J. ; LHEUREUX M. ; FRANQUE G.A. ; SENECAT D. ; DELATTRE J. ; SAGNIER F. (reçoit pouvoir de D. DOURIEZ) ; MONFAIT D. ; DUFOUR O. ; CLABAUT A. ; FOURNIER D. (reçoit pouvoir de B. BEAUBOIS) ; COLIN G. ; MAGERE M. ; WALLET B. ; WAUQUIER A. ; COYOT J.C. (reçoit pouvoir d'H. CARVALHO) ; WAVRANT M. ; CORDIER A. ; VASSEUR G. ; EVRARD D. ; LEFEBVRE S. ; FOURRIER B. ; DELATTRE G. ; DELANNOY J. ; HOCHART J.L. ; WYCKAERT G. ; BEE D.

Absents excusés :

Madame CARVALHO H. (donne pouvoir à JC COYOT) ; DOURIEZ D. (donne pouvoir à F. SAGNIER) ; BEAUBOIS B. (donne pouvoir à D. FOURNIER) ; BOIN E.

Messieurs PRUVOST M. ; ALLOUCHERY J.M. (donne pouvoir à C. VASSEUR) ; DUWAT A. ; BRUGGEMAN M. ; CROQUELOIS J.M. ; CHARLEMAGNE V. ; BACQUET J. ; GALLET J.M. ; DENUNCQ R. ; TELLIER C.

Absents :

Messieurs GARENAUX M.

Monsieur André CORDIER est élu secrétaire.

**OBJET : CONSTRUCTION D'UNE SALLE MULTIFONCTION A SURQUES – VERSEMENT
D'UN FONDS DE CONCOURS**

Rapporteur : Christian LEROY

Vu la délibération n°06/28 du 9 octobre 2006 accordant un fonds de concours aux communes de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres qui réalisent et équipent une nouvelle salle communale multifonctions et la délibération n°06/51 du 18 décembre 2006 ;

Vu la demande de la commune de Surques ;

Vu le récapitulatif financier lié à la construction et l'équipement de la salle multifonction de Surques ;

Il est proposé d'attribuer la somme de 10.000 €, sous forme de fonds de concours à la commune de Surques. Ce fonds de concours qui doit être amorti, le sera sur 5 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, **DONNE** un avis favorable à l'attribution de ce fonds de concours et à sa durée d'amortissement.

La dépense sera réglée sur le crédit porté à l'article 204141 du budget.

Le financement sera versé à la commune sur présentation d'un état récapitulatif des factures acquittées visé par le Trésorier et des justificatifs de subvention.

Pour extrait conforme.

Le Président,

